



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/53/L.5
3 octobre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquante-troisième session
Genève, 27 septembre-2 octobre et 10 octobre 2006
Point 4 de l'ordre du jour

**LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN AFRIQUE – DOUBLEMENT
DE L'AIDE: ASSURER LA «GRANDE POUSSÉE»**

Projet de conclusions concertées

Le Conseil du commerce et du développement

1. *Prend note* du rapport du secrétariat de la CNUCED intitulé *Le développement économique en Afrique – Doublement de l'aide: Assurer la «grande poussée»*;
2. *Invite* le secrétariat à mettre le rapport sur l'Afrique à la disposition des délégations bien avant la session du Conseil;
3. *Note avec satisfaction* l'engagement de la communauté internationale de doubler l'aide à l'Afrique d'ici 2010;
4. *Se félicite* de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, mais note que des problèmes persistent concernant la qualité et l'efficacité de l'aide, tels que le manque de prévisibilité, de cohérence et de transparence;
5. *Se félicite* des efforts faits dans le rapport pour aborder des questions fondamentales concernant:

a) L'importance à accorder à une appropriation accrue par les pays africains, qui sont principalement responsables de leur développement, de la conception et de l'exécution de politiques compatibles avec leurs priorités et leurs difficultés spécifiques de développement;

b) Une bonne gouvernance à tous les niveaux;

c) La part et le volume de l'aide multilatérale;

d) Les structures et les modalités multilatérales d'une fourniture efficace de l'aide;

e) Les expériences positives en matière d'aide acquises dans différents contextes;

6. *Invite* tous les gouvernements à accorder l'attention voulue aux questions évoquées plus haut en vue de renforcer l'impact et l'efficacité de l'aide;

7. *Souligne* que la CNUCED, avec notamment l'OMC, le PNUD, l'OCDE et les institutions de Bretton Woods, a un rôle important à jouer en aidant les pays africains à intégrer les politiques commerciales dans leurs stratégies nationales de développement;

8. *Décide* que la CNUCED devrait, dans les limites de son mandat, continuer de réaliser une analyse critique et approfondie, et fournir des conseils, concernant le développement de l'Afrique, y compris les moyens d'atteindre une croissance et un développement durables, dans l'objectif de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de la mise en œuvre du NEPAD.
